

Paris, le 30 juin 2007

A son Excellence Monsieur Alpha Omar Konaré
Président de la Commission de l'Union Africaine

La diaspora comorienne en France s'était félicitée de la position adoptée dans le communiqué du comité ministériel des pays de la région en date du 19 juin par l'Union Africaine (UA).

En effet, l'UA avait fermement condamné les conditions de l'organisation du premier tour de l'élection du Président de l'île d'Anjouan, avait exprimé *« la position du CPS [Conseil de paix et de sécurité] rejetant les résultats de l' « élection » à Anjouan »* et en avait *« appelé à tous les partenaires de l'UA, y compris la Ligue des Etats arabes, l'Union européenne, les Nations unies et les partenaires bilatéraux, pour qu'ils soutiennent pleinement les efforts de l'UA »*.

Elle avait *« convenu que des mesures effectives devraient être prises en vue de mettre un terme définitif à la crise aux Comores »*, et *« exigé des autorités anjouanaises qu'elles prennent, immédiatement et inconditionnellement les mesures suivantes :*

(i) se conformer à l'arrêt de la Cour constitutionnelle et reconnaître de manière non équivoque que l'« élection » organisée à Anjouan le 10 juin 2007 est nulle et non avenue ;

(ii) faciliter l'organisation, à Anjouan, du premier tour de l'élection du Président de l'île à une date qui sera convenue par toutes les parties prenantes, conformément à la Constitution et aux textes législatifs électoraux pertinents, et créer les conditions de la tenue d'élections libres, régulières et transparentes ;

(iii) permettre à la Mission de l'Union africaine d'assistance électorale et sécuritaire aux Comores (MAES) de se déployer à Anjouan, pour créer les conditions de sécurité requises en vue de la tenue d'élections libres, régulières et transparentes à Anjouan. La gendarmerie anjouanaise sera cantonnée et, en conséquence, ne sera pas impliquée dans la supervision du processus électoral ;

(iv) apporter la coopération nécessaire à la MAES pour lui permettre de préparer des plans pour le désarmement de la gendarmerie anjouanaise et l'intégration de ses éléments au sein de l'armée comorienne, ainsi que d'aider à la mise en place d'une force de sécurité intérieure conformément à la Constitution de l'Union et sous la supervision de l'UA ; et

(v) s'engager à œuvrer la restauration de l'autorité de l'Union à Anjouan et créer les conditions nécessaires à cet effet. »

Elle avait même affirmé qu'au cas où ces exigences « ne seraient pas satisfaites par les autorités anjouanaises, le CPS devrait se réunir pour prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la révision du mandat de la MAES et l'accroissement de ses effectifs, en vue de réaliser les objectifs mentionnés plus haut ».

La diaspora comorienne en France a été profondément choquée comme en 1998, par le revirement de l'UA, après la réunion du comité ministériel des pays de la région présidée par le Dr Dlamani Zuma, ministre des Affaires Etrangères de la République de l'Afrique du Sud, avec le rebelle Mohamed Bacar.

Cette nouvelle position de l'UA risque de conforter le gouvernement illégal d'Anjouan, et de laisser le séparatisme paralyser le fonctionnement de l'ensemble du pays. Elle a dorénavant et déjà permis aux pseudo autorités d'Anjouan d'intensifier la répression contre les opposants et les journalistes : pour illustration, *Reporters Sans Frontières*, fait état du « traitement extrêmement brutal » réservé au journaliste et militant des droits de l'homme, Elarifou Minihadji (communiqué du 28 juin 2007).

La diaspora comorienne en France exhorte l'UA à respecter les décisions prises à la réunion du CAP du 19 juin. Nous, signataires de ce communiqué, affirmons avec force et détermination que l'organisation d'élections libres et démocratiques à Anjouan ne saurait se faire qu'après la pacification de cette île et la démilitarisation des milices.

Associations signataires :

- Association Comorienne des Droits de l'Homme (ACDH):
acd-h-france@wanadoo.fr
- Collectif des Associations des Amis des Comores (CAAC):
caac.comores@gmail.com
- Collectif-Comores-MasiwaMane (CCMM) : comores_masiwamane@yahoo.fr
- Coordination des Associations Comoriennes (DIASCOM):
diascom.diascom@gmail.com
- Guilde des Artistes Comoriens (GAC):
guilde_des_artistes_comoriens_gac@hotmail.com
- Groupe de Réflexion pour l'Intégrité Territoriale de l'Archipel des Comores (GRITAC) : gritac_2000@yahoo.fr
- SOS DEMOCRATIE : sosdemocratiecomores@wanadoo.fr

Contact :

Abdou Rahamane Ahmed

E-mail : comores-masiwamane@yahoo.fr

Mobile : 06 61 60 18 50